

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 18 Procurations : 3 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 12 septembre 2018</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p><b>RÉÇU LE :</b></p> <p><b>25 SEP. 2018</b></p> <p><b>A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</b></p> </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Carine PAILLAS à Bernadette SERRES, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Yvelise MONTANE, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Jérôme BOUTELOUP</p>	
<p style="text-align: center;"><b>N° 4540</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Effacement des réseaux Place de la Libération</b></p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 2 juillet 2018 concernant les effacements des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom sur la place de la Libération, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (5 AS 342 / 343 / 344) :</p> <p><b>*Basse tension :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose de 100 mètres de réseau basse tension aérien.</li> <li>- Construction de 100 mètres de réseau souterrain basse tension en câble HN 3x150+70 mm<sup>2</sup> et HN 3x95+50 mm<sup>2</sup> avec reprise des branchements existants.</li> </ul> <p><b>*Eclairage public :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose de 3 lanternes Sodium Haute Pression 250W sur poteau béton.</li> <li>- Depuis la lanterne routière d'éclairage public n°930, construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 85 mètres de longueur.</li> <li>- Pose de 3 candélabres de hauteur 8 mètres composé d'une crosse d'avancée 0.5 mètre et d'une lanterne d'éclairage public de type « routière » LED de puissance 50W avec abaissement de puissance de 50% pendant 5h.</li> </ul> <p><b>*France Télécom :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture d'une tranchée en commun avec les réseaux électrique ou propre au réseau de télécommunication.</li> <li>- Pose des tubes PVC et chambres de tirage fournis par ORANGE.</li> <li>- Tests et vérification suivant réglementation ORANGE.</li> </ul> <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de notre commune pour la partie électricité et éclairage, se calculerait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ TVA (récupérée par le SDEHG) : 8.765 €</li> <li>➤ Part gérée par le Syndicat : 35.200 €</li> <li>➤ <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 11.035 €</b></li> <li>➤ TOTAL : 55.000 €</li> </ul> <p>Ces travaux, détaillés dans l'annexe descriptive jointe, seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de <b>14 438 €</b>. Le détail est précisé dans la convention également jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.</p>

	<p>Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de valider l'APS et de s'engager sur sa participation financière.</p> <p>Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Approuve</b> l'Avant-Projet Sommaire présenté.</li><li>• <b>Décide</b> de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.</li><li>• <b>Autorise</b> Monsieur Le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.</li><li>• <b>Sollicite</b> l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.</li></ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 25 SEP. 2018 Affiché le : 25 SEP. 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 21 septembre 2018</p> <p><b>Le Maire, Alain PACE</b></p> 